Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_30-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-05-18

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit mai, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le douze mai deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE et Marion CHEVALIER
ABSENTE EXCUSEE	Marie DEMARET (pouvoir à Emilie VITTER)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-05-30. ANIMATION_ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AR REDADEG A DI A DI » POUR LE PASSAGE DE LA REDADEG À BRUZ LE 15 MAI 2026

La Ville de Bruz s'est engagée dans la promotion des langues de Bretagne avec, notamment, la création de classes bilingues français-breton au sein de l'établissement scolaire Jacques Prévert ou encore la signature de la charte Ya d'ar Brezhoneg, avec l'obtention en 2024 de la certification de niveau 1.

Dans ce cadre, la Ville de Bruz a souhaité renouveler sa participation à la REDADEG en attribuant une subvention de 700€ à « AR REDADEG A DI A DI » pour un passage du relai sur deux kilomètres, le 15 mai 2026 à partir de 12h35.

La REDADEG, organisée depuis 2008, est une course en relais à travers toute la Bretagne, ouverte à tous, sans esprit de compétition et se déroulant jour et nuit sans interruption.

Son objectif principal est de faire circuler un message en langue bretonne, transporté dans un bâton-témoin qui passe de main en main à chaque kilomètre.

Le porteur du témoin porte un maillot numéroté correspondant au kilomètre qu'il finance ou qu'il représente.

Chaque kilomètre peut être acheté par des particuliers, associations, entreprises ou collectivités. Les fonds récoltés servent ensuite à soutenir des projets favorisant l'usage du breton dans la vie quotidienne.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_30-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accorde** une subvention de 700€ à l'association « Ar Redadeg a Di a Di » pour le passage de la REDADEG aux kilomètres 1981 et 1982, renouvelant ainsi le soutien de la Ville de Bruz à la promotion des langues de Bretagne ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce versement.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ



Délibération publiée le : 22/05/2026

Délibération transmise le : 22/05/2026

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr